

Bulletin de liaison N° 1 décembre 2011

Contrat de bassin SERENE



EDITORIAL

Serène de Sanvensa, Serène de Vabre, ruisseau de Marmont, Fournaguët, Cassurex, etc... sont autant de cours d'eau positionnés sur le bassin versant de la Serène, en rive gauche de notre rivière Aveyron.

Au fil du temps, et plus particulièrement depuis ces 50 dernières années, ces cours d'eau ont été victimes de perturbations d'origine humaine ayant engendré une dégradation générale de l'état des milieux aquatiques.

Dans ce contexte et sous l'impulsion du SIAV2A, les élus locaux ont décidé en janvier 2009 d'installer un comité de pilotage multi-acteurs (COPIL) chargé de mettre en œuvre un projet de « reconquête du bassin versant de la Serène ». Plus récemment (mai 2011), l'outil innovant de CONTRAT DE BASSIN a été identifié pour porter cette ambition collective.

Bien entendu, cette démarche s'inscrit également dans un cadre réglementaire fixant des échéances en vue d'atteindre le « bon état » des masses d'eau (notamment au titre de la Directive Cadre sur l'Eau et de ses nombreuses déclinaisons).

Aussi, au-delà du strict cadre réglementaire, il me semble nécessaire de prendre conscience que la préservation et l'amélioration des milieux aquatiques peuvent être un véritable moteur de développement économique, favorisant l'attractivité de notre territoire.

Ce premier bulletin de liaison a pour vocation de vous présenter le cadre général de notre projet. Mon vœu est de favoriser une adhésion la plus large possible à notre démarche de développement durable, au service de notre territoire et de ses habitants.

Jean-Claude DELTOR,
Président du SIAV2A

La démarche innovante de contrat de bassin *

Pour une reconquête du BON ETAT de la Serène et de ses affluents dans une logique de développement durable

Les échéances réglementaires fixées par l'Union Européenne rappellent qu'il est nécessaire de parvenir au BON ETAT des masses d'eau à l'horizon 2015, c'est-à-dire demain... Sur certains cours d'eau particulièrement impactés, tels que la Serène et ses affluents, des procédures dérogatoires sont prévues en vue de laisser le temps nécessaire aux acteurs locaux pour mettre en œuvre les actions qui s'imposent. Pour le bassin versant de la Serène, c'est à l'horizon 2021 que le bilan définitif sera dressé, sachant qu'un bilan intermédiaire interviendra avant 2015. Cela signifie qu'il est dès à présent impératif d'organiser ces 10 prochaines années de « reconquête ».

Le contrat de bassin est un outil innovant permettant de porter des opérations concertées, afin de réduire les différentes sources de pollution et de dégradation des cours d'eau d'un territoire identifié (le bassin versant). La procédure de contrat de bassin prévoit plusieurs étapes de validation, depuis l'état des lieux/diagnostic du bassin versant jusqu'à l'élaboration et l'approbation du programme d'actions. Un à deux ans de préparation du programme sont nécessaires avant la déclinaison des actions, prévue sur un minimum de 5 années (voir projet d'échéancier en page N°3)

Ce projet ne fait donc aujourd'hui que démarrer sur le bassin versant de la Serène.

* le contrat de bassin est une démarche innovante proposée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne



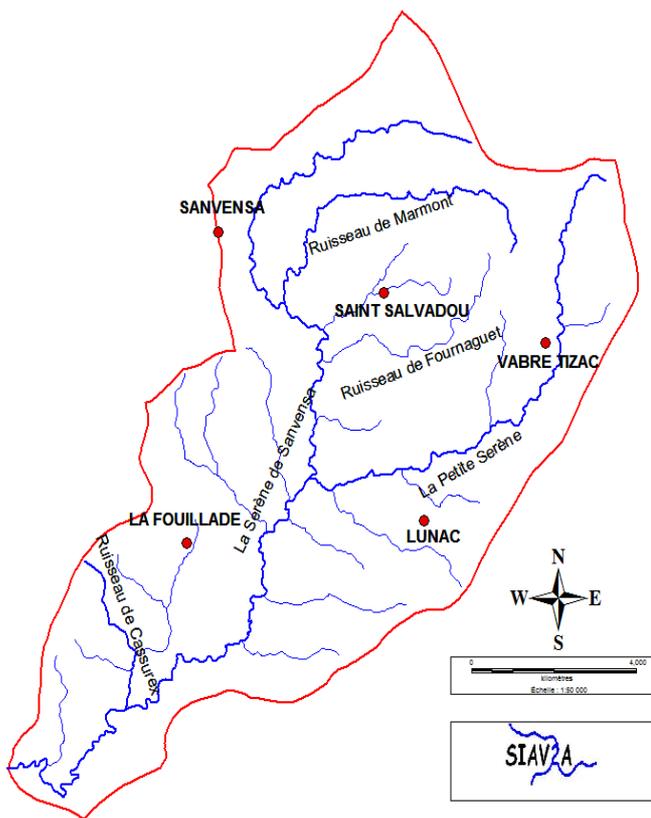
LE BASSIN VERSANT DE LA SERENE

✓ Superficie : 125,5 km²

✓ Cours d'eau principaux et linéaire : Serène de Sanvensa (32 km), la Petite Serène ou Serène de Vabre (14 km), le Marmont (10 km), le Fournaguet (7 km), le Cassurex (4 km)

✓ Communes concernées (en totalité ou en partie) : BOR-ET-BAR, LA BASTIDE L'EVEQUE, LA CAPELLE-BLEYS, LA FOUILLADE, LESCURE-JAOUL, LUNAC, MORLHON-LE-HAUT, NAJAC, SAINT-ANDRE DE NAJAC, SAINT-SALVADOU, SANVENSAS, VABRE-TIZAC

✓ Densité moyenne : 21,5 hab / km² (contexte rural)



Portion rectifiée et recalibrée sur le Marmont



Ensemblement important sur la Serène de Sanvensa

Un diagnostic mettant en relief de nombreuses problématiques...

L'état des lieux - diagnostic du bassin versant de la Serène s'appuie sur plusieurs études et données compilées au cours de l'année 2011. Il met en avant plusieurs problématiques plus ou moins visibles :

Une ressource QUANTITATIVE fragile

Les niveaux de basses eaux de la Serène sont de plus en plus marqués, avec un débit moyen d'étiage ayant baissé de - 46 % cette dernière décennie. Même si la tendance du réchauffement climatique explique pour partie ce phénomène, elle n'est pas la seule responsable. Certaines pratiques sont en cause, notamment en lien avec les prélèvements et modifications d'origine anthropique.

Une QUALITE DE L'EAU menacée

Malgré les efforts consentis au cours de ces 20 dernières années par les collectivités, les industriels et le monde agricole, des surconcentrations en éléments polluants (physico-chimie et bactériologie) sont régulièrement observables sur la Serène et ses affluents.

Des MILIEUX AQUATIQUES perturbés

Modifications des cours d'eau, drainages, imperméabilisations, suppressions des zones humides, installations de retenues en barrage de cours d'eau, etc... sont autant d'éléments qui concourent à fragiliser l'état des milieux aquatiques. La régression importante des populations naturelles de Truite Fario, espèce repère des cours d'eau de 1^{ère} catégorie, ne fait qu'illustrer cette problématique.

« dans les années 1930, l'eau de la Serène était très froide même en plein été, du fait que la rivière ne voyait jamais le soleil...Il y avait des arbres partout sur les berges, vous aviez des fagots de truites sous les arbres...il y en avait partout, partout, partout... »

(Un pêcheur de La Fouillade de 85 ans, né au bord de la Serène – témoignage recueilli en 2009)



Un échéancier pour diagnostiquer, programmer, et mettre en œuvre des actions de reconquête

Phase d'élaboration	Calendrier prévisionnel	Méthodologie / Supports
ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC	<i>mai 2011 à janvier 2012</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ compilation, analyse et synthèse des données existantes, ▶ visites complémentaires de terrain, ▶ rédaction du projet de dossier « état des lieux-diagnostic » ▶ organisation gouvernance : création d'un comité technique (COTEC), élargissement du comité de pilotage (COFIL)
<i>Concertation et validation</i>	<i>septembre 2011 à janvier 2012</i>	▶ réunions COTEC (septembre) et COFIL (décembre)
ELABORATION DU PROGRAMME D'ACTIONS	<i>janvier à septembre 2012</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ élaboration d'un questionnaire, diffusion et analyse des réponses, et échanges complémentaires ▶ rédaction du projet de programme d'actions
<i>Concertation et validation</i>	<i>mars à septembre 2012</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ réunions COTEC et COFIL ▶ réunion auprès des Conseils Municipaux des 12 communes du bassin versant (avril à septembre)
<i>Saisine des partenaires et signature du contrat</i>	<i>Octobre à décembre 2012</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réception officielle des signatures ▶ Montage des dossiers de demande de financements pour les actions
MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	<i>2013 à 2017</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Suivi et animations réguliers ▶ Bulletins de liaison annuels (5) ▶ Bilan et évaluation du contrat fin 2017

Ils participent au comité de pilotage du bassin versant de la Serène (COFIL)...

Maires et délégués au SIAV2A des 12 communes concernées, Direction Départementale des Territoires, Agence de l'Eau Adour Garonne, Conseil Général de l'Aveyron, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Chambre d'Agriculture, Organisations para-agricoles et syndicales locales, Fédération départementale et associations locales de pêche et de protection des milieux aquatiques, Communautés de Communes (SPANC), Association pour l'animation des Gorges de l'Aveyron et des Causses, Offices de tourisme, Association Arbres Haies et Paysages de l'Aveyron.

Flash spécial !

7 nouvelles communes du bassin versant de la Serène ont officiellement rejoint le SIAV2A, faisant suite à l'arrêté préfectoral N°2011-307-0001 en date du 03/11/2011 : BOR-ET-BAR, LA CAPELLE-BLEYS, LESCURE-JAOU, LUNAC, SAINT-ANDRE DE NAJAC, SAINT-SALVADOU et VABRE-TIZAC. Nous leur souhaitons la bienvenue !

Des premières actions préliminaires...

Deux chantiers « vitrines » réalisés en 2011

Conformément aux souhaits du comité de pilotage, deux chantiers pilotes ont vu le jour en début d'année 2011 :

- ▶ sur la Serène de Vabre, en amont du Moulin des Tempes (communes de VABRE-TIZAC et LUNAC)
- ▶ sur la Serène de Sanvensa, entre le pont de la Bruyère et le Moulin du Bouscal (communes de LA FOUILLADE et SAINT-ANDRE DE NAJAC).

Ces chantiers avaient pour vocation la mise en œuvre de premiers travaux concrets de restauration écologique des cours d'eau : nettoyage des berges, traitement sélectif d'embâcles, plantations, bouturages, positionnement de clôtures, lutte contre la Renouée du Japon (plante envahissante). Ces actions novatrices sont susceptibles d'être poursuivies à plus grande échelle dans le cadre de la déclinaison du contrat de bassin.

TEMOIGNAGE de Fabien MOLY, agriculteur riverain de la Serène de Vabre (commune de VABRE-TIZAC)



« En l'espace de 20 ans, j'ai vu évoluer la configuration de la Serène. Les enrochements qui ont été faits d'un côté ont engendré des désordres de l'autre, avec notamment des érosions de berge. Le chantier réalisé permettra ainsi de réinstaller un boisement efficace pour maintenir les talus de berge, tout en limitant et canalisant l'accès au cours d'eau par les animaux. Ce type d'opération doit se poursuivre à plus grande échelle. La Serène comme ses agriculteurs y ont tout intérêt ».

Partenaires financiers : Agence de l'Eau Adour Garonne (50 %), Conseil Général de l'Aveyron (20%), Conseil Régional de Midi-Pyrénées (10 %), Communes concernées (20 %)

Des actions de communication-sensibilisation au service de la Serène

En 2010 et 2011, deux opérations automnales de ramassage de déchets ont été programmées sur les Serènes de Sanvensa et de Vabre. Ces actions exemplaires ont été conduites en partenariat avec les éco-délégués du lycée agricole et technologique Beauregard de Villefranche de Rouergue, ainsi qu'avec l'association locale de pêche de Najac – La Fouillade.

L'opération 2011 a été élargie avec succès aux élèves des écoles de SOLVILLE (La Bastide l'Evêque, Saint-Salvadou, et Vabre-Tizac), et LUNAC. Au total, pas moins de 80 scolaires ont été sensibilisés à la nécessité de protéger nos cours d'eau. De plus, en partenariat avec Mme FRAYSSE, propriétaire du Moulin des Tempes, plusieurs visites pédagogiques du petit moulin sont venues en appui de cette action, à la grande satisfaction des participants.



Un réseau de mesures de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

Depuis janvier 2011, un réseau de mesures est en place sur le bassin versant de la Serène. Des prélèvements et analyses régulières sont réalisés sur 3 points de suivi (2 sur la Serène de Sanvensa et 1 sur la Serène de Vabre). Différents paramètres sont contrôlés : physico-chimie, bactériologie, biologie, phyto-sanitaires.

Ce réseau de mesures devant normalement se prolonger sur 3 années (2011-2012-2013) a pour vocation de dresser un état des lieux de la qualité des cours d'eau. L'analyse des résultats permettra ainsi de mieux cibler les actions correctives.

Maître d'ouvrage du réseau : SIAV2A
Partenaires financiers (année 2011) : Agence de l'Eau Adour Garonne et Communes du bassin versant



CONTACTS

Pour en savoir plus, n'hésitez pas nous contacter :

SIAV2A

Mairie – 1, place du Portail-Haut
12390 RIGNAC
05.65.63.58.21 – siav2a@gmail.com
www.sia2a.com
Technicien / animateur en charge du dossier Serène :
Vincent LAVERGNE

Les principaux partenaires du contrat de bassin Serène

